

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 572 publiée le 6 décembre 2016

POUR SES 10 ANS, LE PEUPLE SUMMORUM PONTIFICUM A RENDEZ-VOUS À ROME

L'abbé Claude Barthe l'avait annoncé en clôture du dernier pèlerinage international Populus Summorum Pontificum à Rome : **la prochaine édition se tiendra exceptionnellement du 14 au 17 septembre 2017**, et non comme il était de coutume fin octobre, au moment de la fête du Christ-Roi. L'explication tient à ce que la Commission pontificale Ecclesia Dei (PCED) souhaitait que la date anniversaire de l'entrée en vigueur du motu proprio de Benoît XVI, le 14 septembre 2007, soit célébrée de façon solennelle. De fait, **le jeudi 14 septembre 2017, l'Amicizia sacerdotale Summorum Pontificum du Père Vincenzo Nuara, dominicain et officiel de la Commission Ecclesia Dei, organisera en collaboration avec l'association *Giovani e Tradizione* un congrès théologique et liturgique à l'Université pontificale Angelicum sur les 10 ans du motu proprio**. Les organisateurs du pèlerinage ont très volontiers répondu à l'invitation de s'associer à cet anniversaire en donnant rendez-vous à Rome aux pèlerins, du jeudi 14 au dimanche 17 septembre 2017. Voici leur communiqué officiel, suivi du message adressé par Mgr Pozzo aux instituts et communautés Ecclesia Dei ainsi qu'aux groupes stables de fidèles pour les encourager à participer à ce double événement. Et, pour conclure, les réflexions que nous inspire cette heureuse initiative.

Image: rs20161206172231_processionIBProme.jpg

Procession des 10 ans de l'Institut du Bon Pasteur lors du dernier pèlerinage international Populus Summorum Pontificum. (photo IBP)

I - COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ORGANISATEURS (1)

Rome, 27 novembre 2016

1^{er} dimanche de l'Avent

« Puisse la messe traditionnelle fleurir dans l'Église ! »

Cette exhortation, formulée par Mgr Sample, archevêque de Portland, en conclusion du dernier pèlerinage international Populus Summorum Pontificum à Rome (27-30 octobre 2016), trouvera sa meilleure illustration l'an prochain, le 14 septembre 2017, lorsque le peuple Summorum Pontificum se retrouvera *ad Petri Sedem* pour fêter le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du motu proprio de Benoît XVI.

L'anniversaire de l'application du texte par lequel Benoît XVI a libéré le missel de saint Jean XXIII des interdits qui pesaient sur lui est en effet aussi celui de tous les prêtres, religieux et fidèles qui, depuis, ont nourri, enrichi et renouvelé leur foi à l'aune de ce qu'il est convenu d'appeler désormais la « forme extraordinaire du rite romain ».

C'est pourquoi, après consultation de la Commission pontificale Ecclesia Dei, le *Coetus Internationalis Summorum Pontificum* a exceptionnellement décidé d'avancer les dates de son pèlerinage 2017 : celui-ci s'ouvrira le jeudi 14 et se terminera le dimanche 17 septembre 2017.

Le pèlerinage commencera, jeudi 14 septembre 2017, par le Vème congrès Summorum Pontificum qu'organiseront l'association *Giovani e Tradizione* et l'*Amicizia Sacerdotale Summorum Pontificum*. Il se poursuivra les 15, 16 et 17 septembre et, comme chaque année depuis sa fondation en 2012, trouvera son point d'orgue lors de la procession solennelle qui parcourra les rues de Rome pour conduire les pèlerins en la basilique Saint-Pierre le samedi 16 septembre 2017 où sera célébrée une messe pontificale.

COETUS INTERNATIONALIS SUMMORUM PONTIFICUM

GIOVANI E TRADIZIONE

AMICIZIA SACERDOTALE SUMMORUM PONTIFICUM

II - MESSAGE DE SON EXCELLENCE MGR GUIDO POZZO

Secrétaire de la Commission pontificale Ecclesia Dei

Image: 20161206173110_pozzo2013tdp.jpg

Mgr Pozzo lors du pèlerinage Populus Summorum Pontificum 2013, écoutant le mot d'accueil de l'abbé Barthe, aux côtés de l'abbé Barker, FSSP, cérémoniaire de la Très Sainte Trinité des Pèlerins.

Le congrès organisé par les associations *Giovani e Tradizione* et *Amicizia Sacerdotale Summorum Pontificum* - qui sera l'an prochain associé au pèlerinage du *Cœtus Internationalis Summorum Pontificum* à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du motu proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI - est une occasion de valoriser le texte pontifical qui a redonné vie aux trésors liturgiques et spirituels du rite romain dans son *Usus antiquior*.

Comme l'a déclaré Benoît XVI, aussi bien la *forma ordinaria* que la *forma extraordinaria* du rite romain constituent l'expression de la *lex orandi* de l'Église. Celles-ci ne causent aucune division de la *lex credendi* pas plus qu'elles ne s'opposent l'une à l'autre. « L'histoire de la liturgie est faite de croissance et de progrès, jamais de rupture. Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. » (*Lettre du Pape aux évêques sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970*)

Il convient de répéter avec force que la restauration de l'ancienne liturgie romaine ne représente pas un pas en retour en arrière mais participe de l'avenir de l'Église qui ne peut jamais se renier ni effacer de sa mémoire sa richesse spirituelle et doctrinale. Je suis certain que la liturgie romaine traditionnelle connaîtra, dans l'Église comme dans la société, un nouvel essor et une nouvelle splendeur.

J'invite donc tous les membres des instituts Ecclesia Dei, les associations et les groupes stables de fidèles qui promeuvent Summorum Pontificum à participer nombreux à cet anniversaire, qui se tiendra à Rome, du 14 au 17 septembre 2017.

Rome, 30 novembre 2017

Fête de saint André, apôtre

III - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) « **Imagine-t-on un conducteur de car s'asseoir face aux passagers ?** » C'est lors du troisième colloque *Summorum Pontificum* organisé par le père Nuara, que cette image très parlante **avait été utilisée** par le cardinal Koch. Le Président du Conseil pour la Promotion de l'Unité des chrétiens entendait ainsi souligner le caractère authentiquement « œcuménique » de la célébration tournée vers le Seigneur, qui distingue la forme extraordinaire de la forme ordinaire et permet d'établir ainsi un pont vers la liturgie orientale comme vers les cultes des autres grandes religions. C'est aussi à l'occasion du deuxième colloque *Summorum Pontificum*, le 18 octobre 2009, que la messe traditionnelle a solennellement fait son retour en la basilique Saint-Pierre de Rome, célébrée dans la chapelle du Saint-Sacrement, par Mgr Raymond Leo Burke, alors Préfet du Tribunal de la Signature apostolique. Lors du troisième colloque, le dimanche 15 mai 2011, elle fut célébrée par le cardinal Brandmüller à l'autel de la Chaire, où elle est désormais célébrée pour chaque pèlerinage *Populus Summorum Pontificum*.

2) **C'est l'un des traits distinctifs de ce pèlerinage que de normaliser, banaliser et populariser la célébration de la liturgie traditionnelle au cœur de l'Église, auprès du Tombeau de Pierre.** « J'ai accepté pour faire comprendre que l'usage du Missel de 1962 est normal. » Voici comment le cardinal Antonio Cañizares Llovera, alors Préfet du Culte divin, expliquait le fait qu'il célébrait la forme extraordinaire du rite romain en la basilique Saint-Pierre, **le samedi 3 novembre 2012**, pour la première édition du pèlerinage international du peuple *Summorum Pontificum*. Tous les pèlerins qui ont eu, depuis 5 ans, le privilège et la grâce de voir les portes de la basilique vaticane s'ouvrir en grand pour laisser passer la procession du pèlerinage, savent combien cette manifestation pacifique et priante est importante pour la vie des prêtres, religieux et fidèles attachés au missel traditionnel. Il est donc heureux que le pèlerinage puisse se tenir au moment même où nos prières s'élèveront vers le Ciel mais aussi vers le coin de la colline du Vatican où s'est retiré Benoît XVI, pour rendre grâces du don que représente le motu proprio *Summorum Pontificum*. L'événement mérite de la part de tous un effort particulier.

3) On aura remarqué que Mgr Guido Pozzo, à la manière du cardinal Robert Sarah, s'engage avec force, dans sa lettre d'invitation, en faveur de la valeur herméneutique décisive du motu proprio *Summorum Pontificum* qui déclare l'ancienne liturgie « jamais abrogée ». Certes, Mgr Bugnini, l'auteur de la réforme liturgique, avait jadis fait valoir, dans le sens de l'interdiction du missel ancien, les termes mêmes de la constitution *Missale Romanum* de Paul VI et la réponse donnée par la Congrégation du Culte divin le 17 octobre 1973 à une demande précise faite à ce sujet par le Secrétaire du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe. Mais Benoît XVI, par son motu proprio et plus encore par sa lettre aux évêques, est intervenu souverainement dans le sens de la non-abrogation du missel ancien, estimant que ce qui était sacré pour les générations précédentes, ne pouvait pas être interdit. S'il vaut pour la *lex orandi*, ce principe d'interprétation - qui est tout simplement le principe de continuité - doit valoir aussi pour la *lex credendi* : le cardinal Burke, dans l'entretien servant de préface à l'édition française de son livre *La Sainte Eucharistie, Sacrement de l'Amour divin* (Via Romana, 2016), ne considère-t-il pas le motu proprio comme une clé herméneutique pour le Concile tout entier ? Cela semble aussi la position de Mgr Pozzo lorsqu'il souligne que la restauration de l'ancienne liturgie romaine

« participe de l'avenir de l'Église qui ne peut jamais se renier ni effacer de sa mémoire sa richesse spirituelle et doctrinale ».

4) « J'invite donc tous les membres des instituts Ecclesia Dei, les associations et les groupes stables de fidèles qui promeuvent Summorum Pontificum à participer nombreux à cet anniversaire, qui se tiendra à Rome, du 14 au 17 septembre 2017. » Par ces mots, **Mgr Pozzo illustre parfaitement la complémentarité qui s'est établie depuis 2007 entre les instituts et communautés Ecclesia Dei et les *cætus fidelium* nés du motu proprio de Benoît XVI** pour demander la célébration de la forme extraordinaire non plus à l'échelon diocésain mais paroissial. Et ainsi arrive-t-on au troisième acteur indispensable de l'essor du motu proprio : le **clergé diocésain** qui a répondu positivement, souvent avec enthousiasme, parfois par obéissance ou curiosité, mais toujours avec courage, à l'invitation de Benoît XVI d'offrir les trésors liturgiques du passé à leurs brebis pour établir, enfin, la paix liturgique dans nos paroisses et en permettre, ainsi, le renouveau.

(1) Contact pour les pèlerins francophones : fr.sumpont@gmail.com